

LA GENÈSE D'UN ESPACE AGRAIRE MOSSI EN PAYS BWA (HAUTE-VOLTA)

Michel BENOIT

Office de la Recherche scientifique et technique outre-mer. (ORSTOM)

RESUME. L'efficacité du concept de structure est mise en évidence dans le cas d'un espace agraire de formation pourtant récente en Haute-Volta. La technique du « fichier-image » de J. Bertin permet, par la confrontation des caractères des parcelles, de définir des corrélations et finalement des systèmes de relations après trois manipulations ordonnées selon des critères de classement différents. Le terroir apparaît ainsi comme un système spatial, et non comme un simple agrégat de parcelles.

ABSTRACT. *The formation and structure of a rural area of the Mossi in Bwa territory (Upper Volta).* — The efficacy of the concept of structure is brought to light in the case of an agrarian area, yet of recent formation, in Upper Volta. Through the collation of plot characteristics, J. Bertin's "picture-catalogue" technique permits the author to establish correlations and eventually systems of relations. The method comprises three ordered manipulations according to different classification criteria. The village lands thus appear as a spatial system, and not as a simple assemblage of plots.

Le concept de structure fait toujours appel aux notions d'ensemble, d'élément, de relations et donc d'organisation. Cependant, R. Boudon a mis en évidence la synonymie des définitions qui en résultent avec celles de système ou de totalité (1).

Si l'on considère par hypothèse l'objet étudié comme un système, il s'agit de démontrer que les éléments de l'ensemble sont effectivement interdépendants. La théorie du système qui résulte de cette analyse appelle une interprétation (mathématique, graphique ou littérale) que Boudon définit comme étant la structure de l'objet. Le géographe, concentrant ses préoccupations sur l'espace considéré en tant que système de relations localisées, peut parfaitement se satisfaire du premier type de définition. Cependant, en mettant l'accent sur le caractère éminemment abstrait — donc construit — de la structure, la définition de Boudon recèle une prudence garante d'une plus grande efficacité. Nous parlerons donc d'« objet-système », réservant le terme de « structure » à la construction logique qui rend compte de cet objet.

Une définition systématique de l'objet n'a pas toujours été étrangère à la géographie classique, comme en témoigne sa recherche de la logique des paysages. Cependant, les moyens récents d'observation de l'es-

pace (photo-interprétation), d'analyse (statistique) et de traitement de l'information (graphique, mécanographie, etc.) permettent aujourd'hui au géographe de définir sa spécificité avec plus de rigueur. Ces techniques lui permettent de vérifier le caractère systématique de l'espace et d'en étudier la nature circonstanciée.

Concernant l'étude des espaces dérivés d'une colonisation agricole en plein devenir, une telle démarche doit traiter une gamme très étendue de situations allant de zones peu cohérentes à d'autres ayant atteint un équilibre stable et fonctionnant d'une façon autonome. Nous nous limiterons ici à un espace en situation extrême, tant par sa petite taille que par sa jeunesse : la mise en évidence d'un système de relations à propos d'un cas aussi peu favorable devrait contribuer à préciser d'autant plus efficacement la nature structurale de l'espace géographique en général.

Le terroir dont il est fait état ici est celui de Bounkui (2), village mossi fondé en 1963 sur le terroir de Daboura, village bwa pwesya de la subdivision de Solenzo, cercle de Nouna, Haute-Volta (3).

(2) 4 ménages en 1965, 31 en 1969, 56 en 1970.

(3) C'est volontairement que nous nous limiterons ici au terroir. L'étude entreprise a, en fait, été conçue pour fournir également des conclusions au niveau du pays et de la région.

(1) BOUDON (R.), *A quoi sert la notion de structure ?* Paris, Gallimard, 1968, Coll. Les Essais, 244 p.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 42623 ex 1

Cote : B

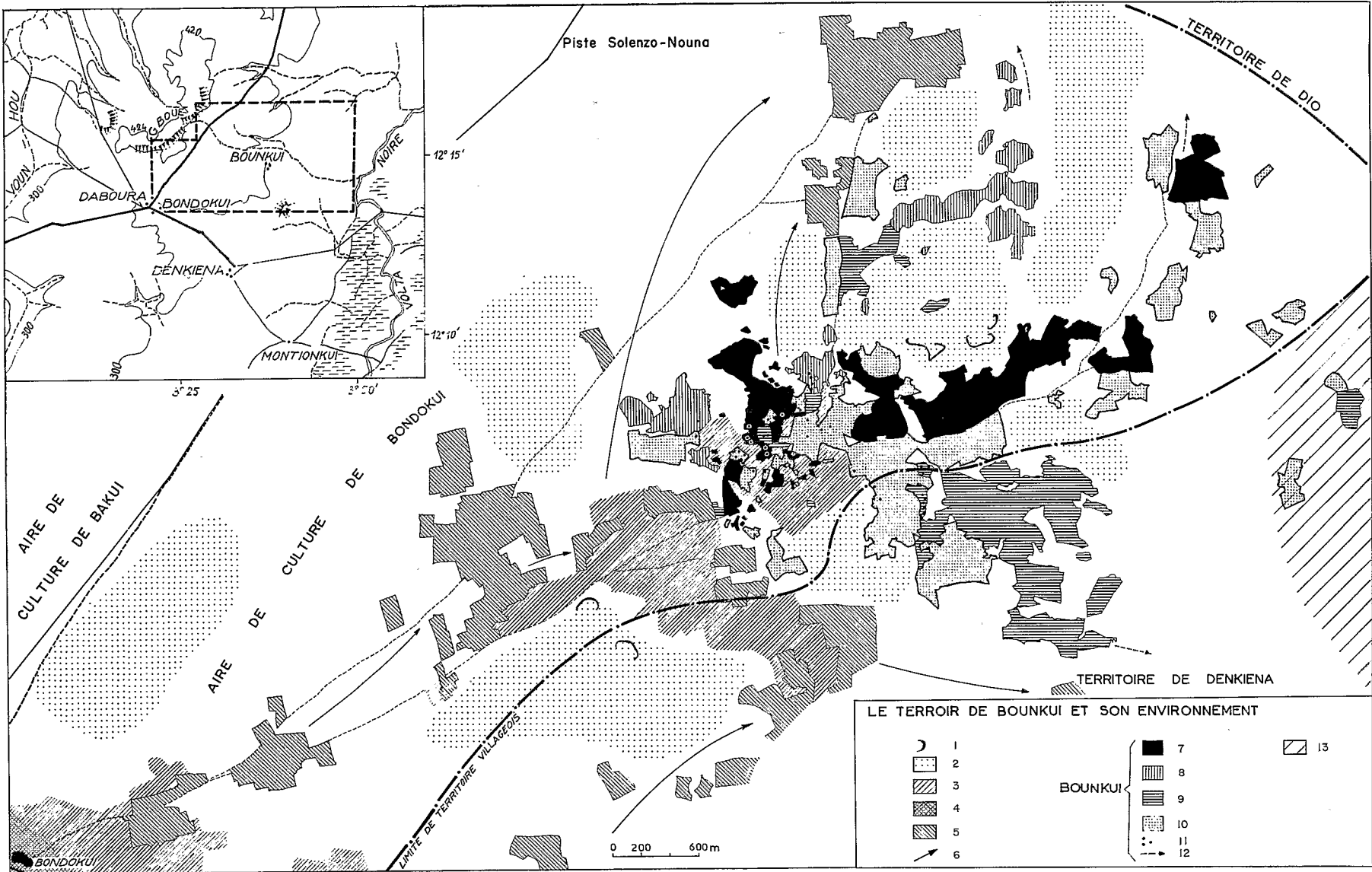


FIG. 1. — Le terroir de Bonkoui et son environnement.

- 1. Escarpement de cuirasse. — 2. Zones incultivables (sols gravillonnaires sur cuirasse, lithosols). — 3. Jachères bwa. — 4. Champs abandonnés (sous parc). — 5. Champs bwa actuels. — 6. Axe de défrichement dû au desserrement. — 7. Champs des Kogo et alliés. — 9. Champs des Musulmans. — 10. Autres. — 11. Zaksé. — 12. Sens des défrichements mossi actuels. — 13. Zone « gelée » par les Bwa de Denkiena en 1970. — *En carton*, emplacement de l'espace cartographié.

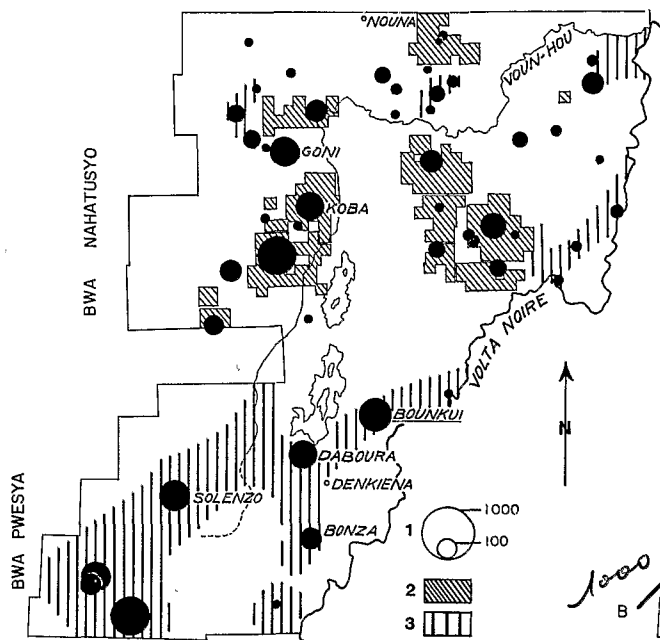


FIG. 2. — Insertion des zones de colonisation.

1. Population mossi en 1971 (habitants). — 2. Zones en voie d'abandon ou stables (colonisées dans les années 40-50). — 3. Zones actuelles d'implantation et de défrichage.

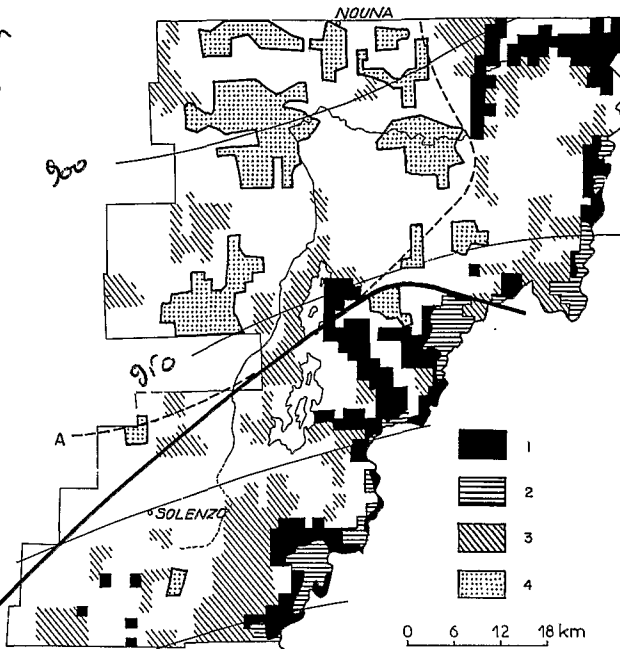


FIG. 3. — Quelques données régionales.

1. Terres vacantes sur bons sols (1952). — 2. Sur sols inondables (id.). — 3. Sur sols médiocres (id.). — 4. Plus de 25 % du sol occupé en 1952. — A. Limite nord-ouest de la zone où le desserrement bwa est en cours ou non commencé en 1952. — B. Limite nord de la zone cotonnière en 1970.

Isoler un ensemble n'implique pas, au contraire, d'ignorer sa dépendance par rapport à des ensembles plus vastes : réseau villageois local, région etc. Il convient donc de décrire rapidement la situation de Bounkui dans le contexte régional du pays bwa pwesya et nahatusyo.

I. LES SCHÉMAS RÉGIONAUX.

1. La matrice régionale.

Le système agraire bwa ancien était économe d'espace par sa relative intensivité : parc à *Acacia albida*, fumure domestique, billonnage, épierrement, techniques anti-érosives sommaires. Il conditionnait une morphologie stable et compacte, localisée autour d'un habitat groupé. Aux effets de cette situation, s'ajoutaient ceux des regroupements de villages intervenus au XIX^e siècle et liés à la domination violente des Peuls de Barani et de Dokui, aux exactions dioula et aux guerres intestines d'une part (4), à une mauvaise situation démographique d'autre part, notamment dans la vallée de la Volta Noire.

Ainsi, le XIX^e et le début du XX^e siècle ont vu se reconstituer d'immenses réserves de terres de qualité

(4) A moins que l'intensivité et la compacité des terroirs aient été des conséquences de l'insécurité.

souvent bonne, notamment le long de la Volta et du Vouin Hou. Inversement, dès les années 20 semble-t-il, certains terroirs ont subi un desserrement se caractérisant par l'abandon des champs de cases et sous parc, et par des défrichements dus à l'extensification du système agraire, provoquant une consommation de terres relativement plus élevée. La mutation s'est d'abord produite dans le nord (Bwa nahatusyo). Elle semble être plus récente, voire actuelle, dans le sud (Bwa pwesya). Ce décalage a accentué les contrastes du taux d'occupation du sol, car l'extensification est intervenue d'abord dans les zones les plus peuplées.

Ainsi, à la veille de la vague actuelle de colonisation mossi, la répartition des différents taux d'occupation du sol était la suivante (5) :

0 %	=	48,8 %	des superficies
1 à 10 %	=	21,6 %	—
11 à 25 %	=	17,9 %	—
26 à 50 %	=	6,9 %	—
51 à 75 %	=	3,1 %	—
76 % et plus	=	1,8 %	—

Sous l'appellation de terres vacantes (fig. 1) ont été dessinés tous les carrés non isolés ne possédant pas de trace de culture ou de jachère, ni d'indice quel-

(5) D'après les missions IGN AO 008 et 009 au 1/50 000 de 1952. Chaque tiers central de photo a été divisé en 18 carrés d'observation de 24 mm de côté. Le taux d'occupation du sol est calculé par référence à ce carré. La répartition régionale des taux est obtenue par ventilation des carrés en fonction du taux qui leur est propre.

conque de culture ancienne. On a ainsi défini des zones inexploitées depuis des générations, dont la plus grande partie sont en fait des territoires de villages abandonnés. Ce sont des terres régénérées mais non neuves, sauf peut-être celles des zones inondables.

Les axes de défrichements bwa récents dus au desserrement révèlent une recherche systématique des meilleurs sols qui est parfois combinée, dans les villages de regroupement, à un retour de familles réfugiées au village d'origine des aires de culture.

Les figures 1 et 2 suggèrent une attraction exercée sur la colonisation mossi par la sous-occupation du sol dans le sud et le long de la Volta, par la tendance actuelle au desserrement des champs et par la présence d'une pluviosité supérieure à 1 000 mm par an, permettant la culture du coton dans le sud de la zone d'étude.

2. Mise en place du réseau villageois dérivé.

La couverture photographique générale IGN (1952) a permis de faire le recensement des établissements mossi, le comptage des *zaksé* (6) ainsi que la localisation des terroirs de colonisation. Ceci a été élaboré sur le terrain, en rapport étroit avec une enquête rétrospective dans chaque village concerné. Les résultats du comptage sont des minima : tout objet douteux est considéré comme inexistant.

La comparaison de ces résultats avec ceux du recensement que nous avons effectué pendant la saison sèche 1970 met en évidence une baisse systématique ou une stagnation du nombre des *zaksé* dans les vieux villages de colonisation, à l'exception de Goni. Cette tendance irrégulière à la baisse se traduit d'ailleurs rarement par des déguerpissements complets.

L'opération met en évidence la simultanéité de l'abandon de la zone nord et de la création de nouveaux villages dans le sud et le long de la vallée. Ce basculement régional du réseau villageois mossi correspond en fait à la progression d'un front pionnier vers le sud, qui s'appuie sur des filières de nature parentale ou religieuse (Islam).

Boukui est un exemple de ces villages fondés récemment dans la vallée à la suite du basculement : sur 45 chefs d'exploitation, 11 sont originaires (ou fils d'originaires) de Kingri (cercle de Yako). Ces derniers sont venus rejoindre leurs frères lignagers ayant fondé le village après avoir fait étape à Goni ou Koba. Indépendamment des liens de parenté, 10 chefs d'exploitation sont venus de Koba rejoindre les Kogo, qu'ils avaient connus dans ce village de vieille colonisation. La création de Boukui correspond, en fait, au regroupement du lignage Kogo entre anciens colons et nouveaux venus, réalisé à partir des villages du nord (fig. 2) et de Kingri.

(6) Singulier *zaka*. Désigne la cour d'habitation et, par extension, l'unité de résidence.

3. L'unité géographique d'accueil.

Le pays bwa est une mosaïque de territoires villageois autonomes sur le plan politique et agraire ; c'est au niveau du village que fonctionnent les mécanismes concrets d'insertion.

Daboura, sur le territoire duquel a été créé Boukui, possède trois traits plus ou moins originaux qui ont créé certaines conditions spécifiques d'insertion des communautés mossi : l'importance du droit familial sur la terre, une mauvaise intégration communautaire des groupes de réfugiés et le desserrement de la morphologie agraire.

a. Statut et accessibilité de la terre.

D'une manière générale, les droits politiques et fonciers de la communauté villageoise bwa sont assumés par le chef de village, chef de lignage ou du segment de lignage le plus ancien. Il accorde le droit de culture au nom de la communauté. Son rôle n'exclut pas la présence d'un droit « éminent » familial (au niveau des anciennes exploitations « collectives » (7) ou des segments de lignage) sur les espaces proches de l'habitat, cultivés jadis en permanence. A Daboura, l'emprise des groupements familiaux ou des individus s'étend sur toutes les terres qui ont été cultivées par leurs ascendants respectifs. Suivant ce principe, certains individus détiennent actuellement des droits sur des espaces importants à la suite de l'extinction progressive de leur lignage. Seules les terres considérées comme neuves, ou relevant d'un groupe social éteint, dépendent de la juridiction du chef de village et de la communauté. Le droit d'usage sur la terre est en général accordé par des individus (chef de *zignuhu* par exemple) en accord plus ou moins formel avec le chef de Bakui (quartier des fondateurs de Daboura).

b. Mauvaise intégration du territoire villageois.

Le caractère familial du droit foncier est ici renforcé par une mauvaise cohésion sociale due à la présence de groupes de réfugiés mal intégrés, bien qu'installés à Daboura depuis plusieurs générations. La plupart de ces segments de lignage vivent dans deux quartiers (Bondokui et Kondiakui) séparés du quartier des fondateurs. Chaque quartier possède une aire de culture privilégiée, comprenant les territoires des villages les plus proches dont sont originaires les groupes de réfugiés.

c. Le desserrement.

Daboura est le dernier village de la zone d'étude à avoir connu le desserrement de ses aires de culture. Le phénomène se caractérise par sa soudaineté et,

(7) Les *zignana*, sing. *zignuhu*.

pour ceux de Bondokui, par un retour des champs au site du terroir d'origine (Boukui précisément). Cette mutation du paysage agraire a libéré des terres près du village et a désenclavé, sur le plan spatial et foncier, la périphérie du territoire : la réoccupation de ces zones par les Bwa a provoqué une actualisation du droit des villages et des familles; un dialogue Bwa - Mossi est devenu possible.

Les rivalités internes et la relative autonomie des quartiers ont provoqué une double attitude face à l'immigration. Les habitants de Bakui installent les colons près de leur propre habitat sur les terres libérées par le desserrement. La terre est sollicitée individuellement et attribuée par certains chefs de familles. Sa qualité varie en fonction de l'ancienneté du colon et de sa place dans la hiérarchie sociale mossi (il s'agit d'une communauté maraboutique). La solution adoptée par ceux de Bondokui est différente : le fondateur du village mossi a été installé par S, habitant de Bondokui, sur son propre champ; S étant reconnu par tous, Bwa et Mossi, comme détenteur d'un droit éminent sur ces confins de la zone de culture de Bondokui, car il est le « logeur » du lignage Bayé, dont les ancêtres détenaient la chefferie de Boukui (8).

Le droit d'installation et de culture concédé au fondateur valait également pour ceux qui viendraient vivre auprès de lui : sous réserve d'un comportement normal de la future communauté, celle-ci se voyait dotée d'une étendue de 10 km² environ, qu'elle pouvait occuper à son gré. Ce comportement exigeait le respect des coutumes religieuses bwa, une conduite irréprochable vis-à-vis des femmes et des biens matériels, une prestation annuelle en sorgho ou mil au « logeur » du fondateur. Il était convenu que tout défrichement devait être signalé à S, et que la récolte des fruits du néré et les plantations d'arbres étaient interdites.

Dans l'ensemble, ce contrat social a été respecté et aucun conflit majeur n'est encore intervenu. Le même type de rapports existe entre des Mossi du quartier musulman de Boukui et les Bwa de Denkiéna (village voisin de Daboura), mais ces derniers ont confisqué, en 1970, des terres essartées sans leur accord.

Si la liberté d'accès des Mossi de Boukui à la terre est réelle, elle n'en est pas moins limitée en fait aux sols de moindre intérêt — les Bwa ayant défriché les meilleurs sols — ou aux champs abandonnés. Pour l'instant, les Mossi s'accommodent de cette situation et, bien que la présence des champs Bwa ne soit pas sans effet sur le développement du terroir, on peut considérer que le contexte d'accueil n'a pas eu d'effets contraignants majeurs sur l'organisation de l'espace par les colons.

II. LE TERROIR DE BOUNKUI : AGRÉGAT DE PARCELLES OU SYSTÈME SPATIAL ?

L'analyse fait ici appel à un traitement graphique de l'information : le fichier-image de J. Bertin.

1. Principe et intérêt du fichier-image.

Il constitue un tableau à double entrée où :

— les valeurs sont représentées graphiquement sur des fiches cartonnées suivant la méthode du diagramme à barres (la surface noircie est proportionnelle à la quantité);

— l'information qualitative est représentée sous forme binaire : la présence du caractère est signifiée, l'absence n'est pas figurée;

— l'ensemble des caractères d'un élément est représenté sur une même fiche;

— les fiches sont mobiles, donc ordonnables;

— il découle des deux dernières remarques que l'ensemble de l'information concernant chaque élément dont la fiche est déplacée est conservé, mais aussi que tout classement des fiches suivant un ordre déterminé d'un caractère va faire apparaître les tendances existant au niveau des autres caractères : corrélations, regroupements, répulsions, indifférences (9). La liste des caractères a été portée en ordonnée, celle des éléments en abscisse.

2. Définition des éléments.

a) Taille (10).

A propos d'une zone aussi restreinte, l'élément — la plus petite portion d'espace homogène — pouvait être assimilé sans inconvénient à la parcelle, définie comme une étendue de terre, isolée ou non, consacrée à une culture définie et exploitée par une unité de production (parcelle d'exploitation) ou par un membre d'exploitation autre que le chef d'exploitation (parcelle personnelle).

b) Liste des caractères.

Le nombre total de parcelles composant le terroir est de 500, relevant de 45 exploitations. Les caractères énoncés ci-dessus ont été récoltés et dépouillés exhaustivement. Pour des raisons pratiques, le nombre de parcelles mises en fiche a été réduit à 350 (soit 70 % du total), échantillon dont l'effectif garantit une représentativité plus que suffisante.

(9) Celles-ci doivent être considérées *a priori* comme significatives, puis critiquées.

(10) Toujours déterminée en fonction de l'échelle d'observation.

(8) Le village mossi a pris le même nom que le village bwa disparu.

Nature du caractère et n° sur le fichier	Echelle graphique (*)
1. Durée de présence dans le village du TP	2 mm = 1 an
2. Durée totale de mise en culture	2 mm = 1 an
3. Durée de mise en culture par le TP	2 mm = 1 an
5. SP/SE	2 mm = 5 %
8. Surface de la parcelle (en ares)	1 mm = 10 a.
9. Si PP : SP/S totale du TP	1 mm = 5 %
10. Si PE : SP/S totale des PE de l'exploitation	2 mm = 5 %
12. Distance parcelle - zaka du TP	(**)
13. Plantes cultivées	
14. Si PP : sexe du TP	
15. Si PP : âge du TP	
16. Age moyen des actifs de l'exploitation	1 mm = 1 an
17. Age moyen de tous les membres de l'exploitation	1 mm = 1 an
18. Etat civil du TP : - célibataire - marié deux épouses - marié trois épouses et plus - veuve	
20. Nombre d'actifs masculins dans l'exploitation	4 mm = 1
21. Nombre d'actifs féminins dans l'exploitation	4 mm = 1
22. Religion du TP : - animiste - islamique - chrétienne	
23. Liens sociaux entre CE et fondateur du village : - parenté directe ou lignagère - parenté par alliance ou lien villageois - pas de lien	
25. Situation de la parcelle : - prêtée par un Moaga - donnée par un Moaga - confisquée par les Bwa en 1970	
26. Charrette dans l'exploitation	
27. Amendement (domestique ou chimique)	
28. Nombre de sarclages reçus en 1970	3 mm = 1
29. Etat de la terre lors de la mise en culture par le TP : - en fin de culture - essart	
30. sols : - hydromorphes - ferrugineux lessivés - peu évolués sur haut de pente, gravillonnaires (cultivables) - lithosols, gravillonnaires sur cuirasses (incultivables)	
31. Végétation avant l'essartage : - forêt sèche - savane arborée - savane arbustive ± parsemée d'arbres - savane arbustive ou sol nu	

(*) Sur le fichier original.

(**) de 0 à 50 m, 2 mm = 25 m; de 51 à 250 m, 1 mm = 50 m; au-delà, 1 mm = 250 m.

Remarque : les lignes 4, 6, 7, 11, 19 contiennent une information ne concernant pas directement la structure ou étant volontairement redondante. Elles n'ont été retenues que pour faciliter des classements partiels éventuels dont il ne sera pas question ici.

Abréviations : CE. Chef d'exploitation. — ME. Membre actif d'exploitation. — TP. Titulaire de la parcelle. — PE. Parcelle d'exploitation. — PP. Parcelle personnelle. — SP. Surface de la parcelle. — SE. Surface de l'exploitation.

Nous posons comme principe que la mise en évidence de tendances au niveau des parcelles équivaudra à démontrer la nature systématique du terroir ou, autrement dit, que l'ensemble (le terroir) est qualitativement différent d'une association cumulative de parcelles. L'opération de classement est en soi démon-

strative puisqu'elle crée une structure graphique, image intelligible de l'« objet-système » étudié.

3. Manipulations (11).

a) Classement en fonction des cultures portées et des superficies.

Parmi les séries discrètes, celle des cultures portées possède la distribution la plus fine. Elle constitue d'autre part un des caractères déterminants du paysage agraire. C'est donc par elle qu'il est le plus opportun d'« entrer » dans le système des relations.

Si le nombre de plantes cultivées est de 13, celui des combinaisons pratiquées est de 35. Une assez grande partie de ces mélanges sont peu fréquents. Nous avons préféré nous en tenir aux remarques essentielles.

Le sésame en culture pure : 17 % des parcelles, 12,1 % des superficies (col. J.). La fréquence de cette culture augmente en raison inverse de la durée de mise en valeur de la terre par le titulaire, à condition qu'elle ait été essartée par lui (l. 29). Elle est presque toujours le fait des terres fraîches, essartées depuis un an ou deux (l. 3). Cette tendance se renforce dans les exploitations installées à la veille du dernier hivernage (l. 1). Le rapport de la surface de la parcelle à la surface de l'exploitation est en général élevé (l. 5) car le sésame est une plante de circonstance, semée en grande surface sur des essarts mal préparés. Elle est peu soignée et ne reçoit souvent qu'un seul sarclage (l. 28). La gamme des surfaces de ce type de parcelles est très étendue (l. 8). Cela tient à deux faits : le premier, déjà signalé, est que le sésame est une plante des défrichements que l'on trouve aussi bien sur les grandes parcelles d'un colon récemment installé que sur de très petites portions de brousse défrichées localement pour agrandir un champ; le deuxième est qu'elle n'est pas spécifique de tel ou tel producteur, mais cultivée aussi bien par les adultes que par les enfants (l. 14, 15, 19). Toutes les petites surfaces de sésame sont d'ailleurs le fait de femmes ou d'adolescents célibataires (l. 14, 15, 18). Parmi quelques exploitations installées récemment, le sésame a la faveur d'un certain nombre de titulaires de parcelles personnelles, mais il est alors cultivé sur de très petites superficies (l. 9). La répartition de cette plante est relativement aberrante par rapport à la nature du sol (l. 30). Cependant, les parcelles personnelles qui lui sont consacrées ont tendance à être situées sur les sols gravillonnaires ou les sols hydromorphes, alors que les parcelles d'exploitation sont plutôt implantées sur les sols ferrugineux lessivés, considérés comme étant les plus

(11) Les relations de détail ou celles dues à des redondances dans le dessin du fichier ne sont pas mentionnées dans le texte. Il en va de même pour les évidences. Dessin de Michèle Benoit, clichés Pierre Lesselingué (O.R.S.T.O.M.), mise en pages Jacques Bertin (Laboratoire de Cartographie de l'EPHE).

intéressants par les villageois. La tendance est d'ailleurs très faible.

Le sorgho blanc et le haricot niébé en culture mélangée : 13,4 % des parcelles, 41,8 % des superficies (col. N). — L'indifférence de la durée de présence des titulaires de parcelles (l. 1), les surfaces élevées et relativement homogènes (l. 8), l'importance relative de la surface de la parcelle, aussi bien dans les champs d'exploitation que dans les champs personnels (l. 9, 10, 11), montrent que cette association est toujours prioritaire. Même lorsqu'il s'agit de parcelles personnelles (l. 19), les très petites surfaces sont rares. Les parcelles personnelles de ce type sont elles-mêmes peu nombreuses et sont toujours le fait de femmes mariées (l. 18). Cette association n'est jamais cultivée sur des champs récupérés (l. 25). Elle bénéficie pour l'instant des sols jugés les plus intéressants et n'est rejetée sur les sols gravillonnaires que dans le cas de certaines parcelles personnelles (l. 30).

L'arachide en culture pure : 12,2 % des parcelles, 1,4 % des superficies (col. G); *l'arachide-voandzou en culture mélangée* : 5,5 % des parcelles, 0,4 % des superficies (col. F). — Nous avons regroupé ici ces deux types de parcelles car elles possèdent les mêmes caractéristiques. En général implantées sur les terres les plus vieilles du terroir (l. 2), elles ont été récupérées d'une façon diffuse sur des champs bwa au fur et à mesure de leur abandon, ou installées sur une terre en fin de culture prêtée par un Mossi (l. 25). Leur surface est toujours faible (l. 8), ainsi que son importance relative dans l'exploitation (l. 5, 11). Elle est en outre très homogène. Cultivées séparément ou non, ces deux plantes sont toujours le fait des femmes mariées (l. 14, 18). Elles sont spécifiques des sols lessivés ou des sols gravillonnaires (l. 30).

Sorgho blanc, sésame et niébé en culture mélangée : 8,6 % des parcelles, 9,4 % des superficies (col. M). — Cette association est surtout réalisée sur les parcelles personnelles de femmes (l. 14, 19), notamment lorsqu'il s'agit de petites surfaces (l. 8). C'est seulement sur les grandes surfaces qu'elle est cultivée en parcelles d'exploitation et, dans ce cas, par des familles installées dans l'année (l. 1). Ce mélange témoigne alors d'un désir de sécurité sur un essart (l. 29) mal nettoyé et sur des sols aux possibilités mal connues du nouveau colon. La gamme des surfaces est très ouverte (l. 8). Lorsqu'il s'agit de parcelles personnelles, elles représentent toujours une part importante de la superficie cultivée par le titulaire (l. 9). Cette association se rencontre aussi bien sur les sols ferrugineux lessivés que sur les sols gravillonnaires (l. 30), quel que soit le statut de la parcelle.

Le maïs en culture pure : 1,6 % des parcelles, 1,5 % des superficies (col. A). — Il est toujours cultivé sur des surfaces modestes (l. 8). Son importance dans l'exploitation est constante mais toujours faible (l. 5). Sa caractéristique principale est d'être lié à l'habitat

(l. 12), ce qui explique que ses parcelles soient amenées (l. 27). La plupart des parcelles de maïs sont implantées sur des champs abandonnés par les Bwa ou les premiers colons mossi, mais ceci tient au fait que l'habitat s'installe toujours sur ce type de terres. Cette culture est exclue des parcelles personnelles (l. 19).

Le coton en culture pure : 6,6 % des parcelles, 8,7 % des superficies (col. I). — L'âge des terres consacrées au coton est très variable (l. 2) en culture d'exploitation mais il est élevé en culture personnelle (l. 2, 19). Le rapport de la surface de ces parcelles à celle de l'exploitation, ou à celle du titulaire dans le cas d'une parcelle personnelle, est toujours médiocre (l. 5, 9, 10). Le coton est exclu des parcelles de célibataires (l. 18). L'éloignement de ces parcelles par rapport à l'habitat n'obéit à aucune tendance particulière (l. 12). Trois des parcelles d'exploitation ont reçu un apport d'engrais chimique (l. 27). Un certain nombre d'autres ont été sarclées trois fois (l. 28), ce qui est exceptionnel ici. On trouve cette culture sur tous les sols avec cependant une nette préférence pour les sols ferrugineux lessivés (l. 30). La plus grande partie des parcelles de coton relèvent des exploitations du lignage fondateur (l. 23). Il s'agit là, semble-t-il, d'un effet du dynamisme de ce groupe et surtout de son chef. C'est la seule culture où se rencontre une forte proportion d'hommes mariés titulaires de parcelles personnelles; cette proportion porte en fait sur des effectifs modestes (l. 19).

Le mil en culture pure : 6 % des parcelles, 8,9 % des superficies (col. D). — Comme l'arachide ou le maïs, le mil est toujours cultivé sur les terres les plus vieilles. La gamme des surfaces qui lui sont consacrées est relativement homogène (faible concavité de la courbe, l. 8). Cette caractéristique a déjà été notée pour les cultures spécifiques des parcelles d'exploitation. Il est exclu des sols hydromorphes (l. 30) et se concentre dans l'aire d'habitat villageois (l. 12).

Le sorgho rouge en culture pure : 4 % des parcelles, 1,7 % des superficies (col. B). — Il possède à peu près les mêmes caractéristiques que le maïs, bien qu'étant généralement cultivé sur des surfaces plus grandes. N'étant pas fumé, il est exclu des sols gravillonnaires médiocres (l. 30).

Sorgho blanc et sésame en culture mélangée : 2,8 % des parcelles, 2,4 % des superficies (col. L). — Bien que moins fréquente, cette catégorie de parcelles possède les mêmes caractéristiques que celle du sorgho blanc + sésame + niébé.

Les autres cultures ou associations sont trop peu fréquentes pour obéir à des tendances. Elles n'influencent pas la morphologie agricole. Néanmoins, le fichier permet la lecture de leurs caractères au même titre que les cultures plus fréquentes (cf. notamment les parcelles de mil + niébé, patate (13), gombo).

(12) C'est la seule courbe de distribution des surfaces qui tend vers la convexité.

(13) Toujours cultivée sur billons. Ce caractère n'a pas été porté sur le fichier car il ne concerne que cette plante.

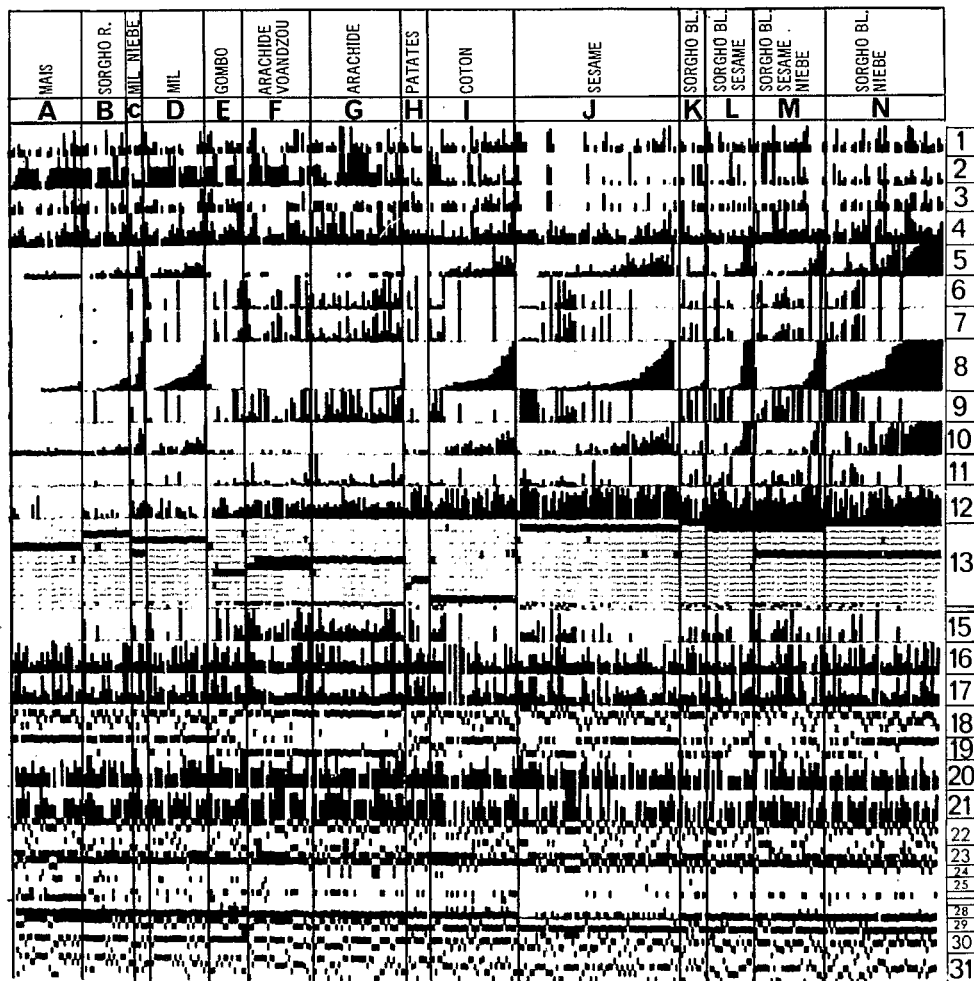


FIG. 4. — Classement en fonction des cultures portées (ligne 13).

Sous-classement en fonction de la surface des parcelles (ligne 8).

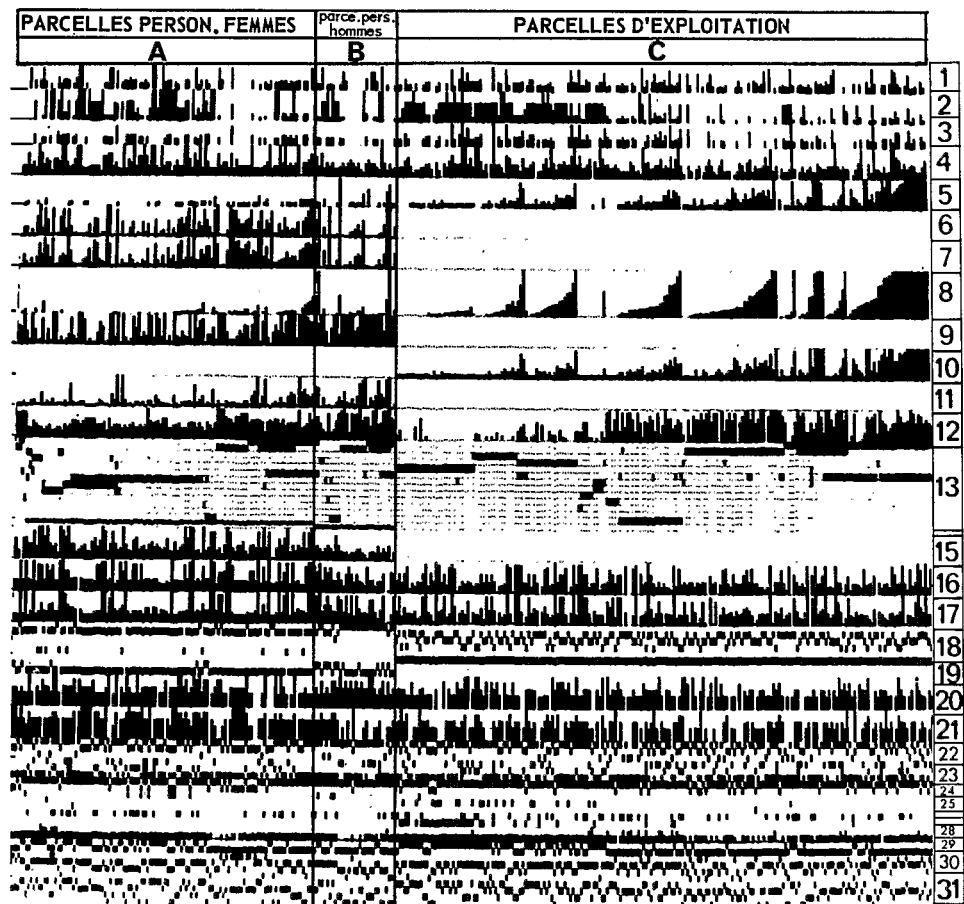


FIG. 5. — Classement en fonction du statut de parcelle (ligne 19).

Sous-classement en fonction de : sexe du titulaire (ligne 14); cultures portées (ligne 13); surface (ligne 8).

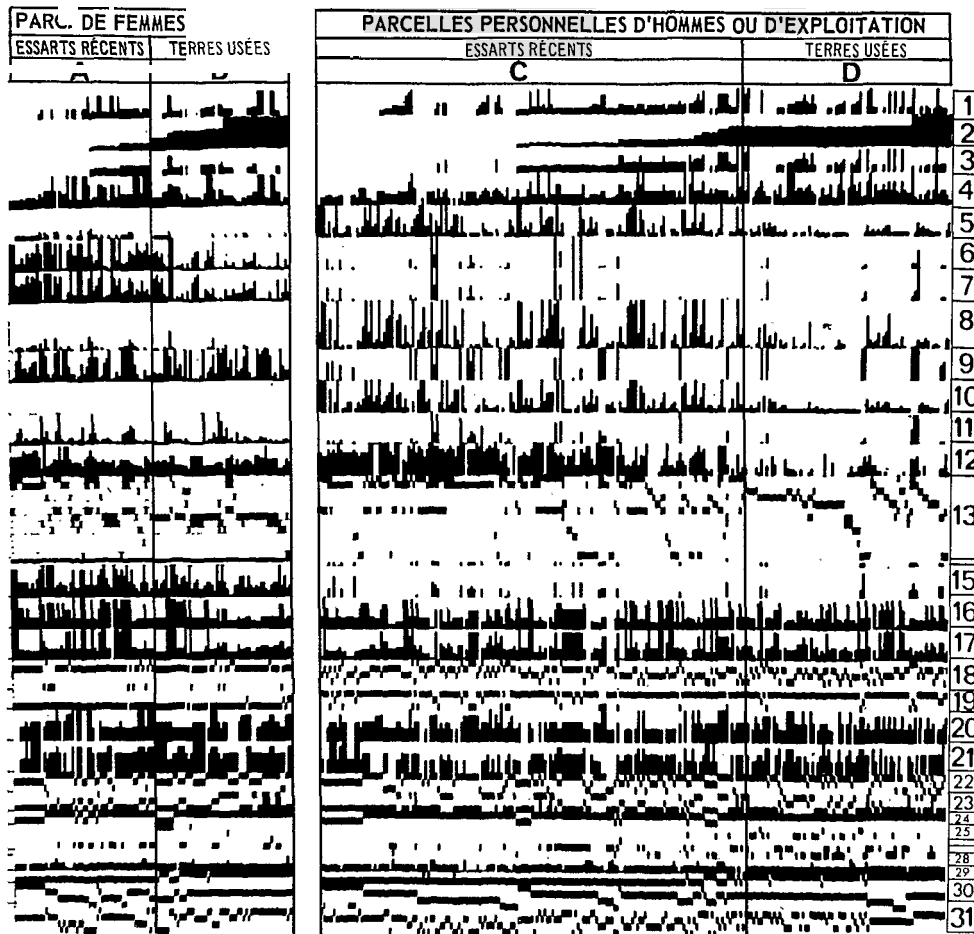


FIG. 6. — Classement en fonction du statut de la parcelle (ligne 19). Sous-classement en fonction de la durée de mise en valeur de la terre et de la nature du sol.

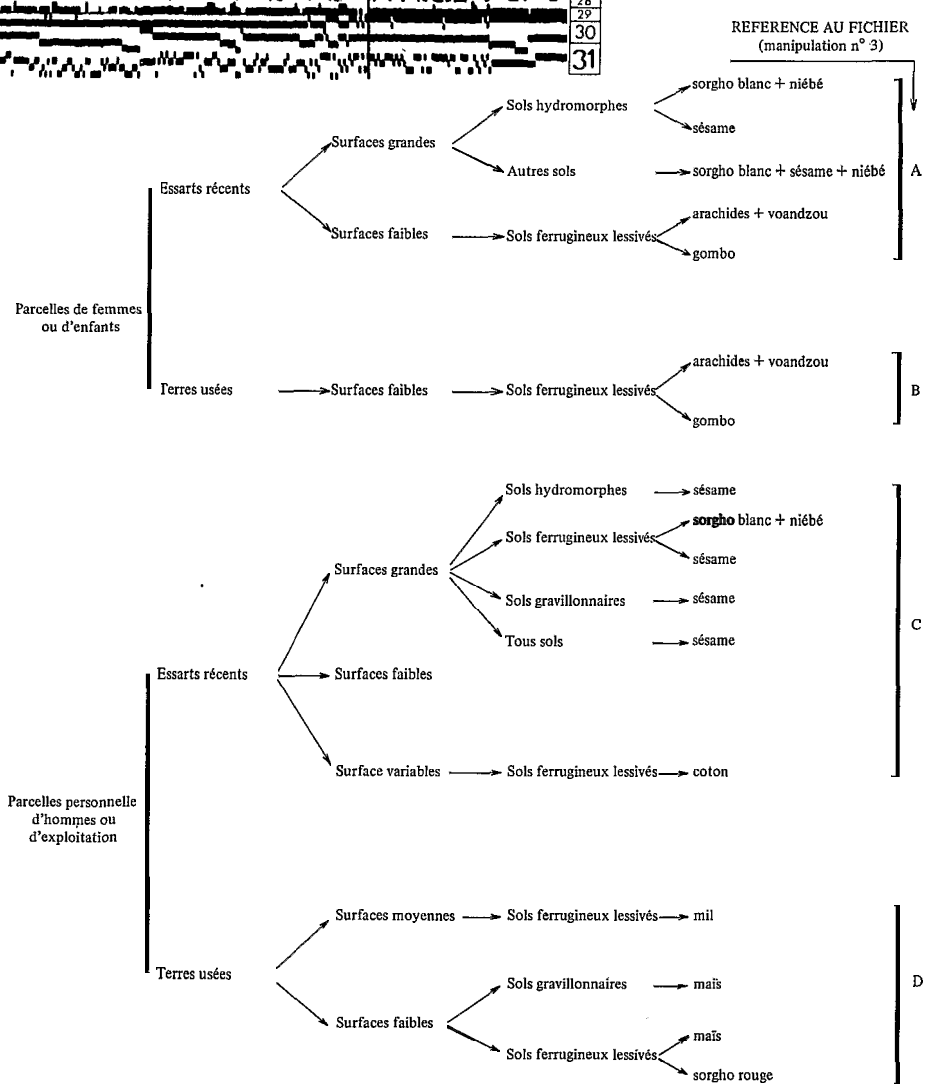


FIG. 7. — Dendrogramme de classement.

Quelques relations générales remarquables peuvent être formulées en dehors de celles qui ont été mentionnées jusqu'à présent.

C'est ainsi que l'homogénéité de la surface des parcelles de maïs, de sorgho rouge, d'arachide et de voandzou s'oppose aux variations de la surface des parcelles de sorgho blanc (l. 8, 13).

La relation sols - couvert végétal (l. 30, 31) est simple : la savane arbustive (*Bombax costatum*, *Boswellia dalzielii*, *Combretum etassei*, *C. micranthum*, *C. glutinosum*, *Pennisetum pedicellatum*, *Loudetia togoensis*, *Andropogon gayanus* notamment) se localise surtout sur les sols gravillonnaires sur cuirasse et les sols peu évolués de haut de pente; la savane arborée (*Butyrospermum parkii*, *Andropogonées*) occupe les sols hydromorphes; certains lambeaux de forêt sèche (formation arborée à strate arbustive dense avec *Butyrospermum parkii*, *Parkia biglobosa*, *Pterocarpus erinaceus*, *Cassia sieberiana*, *Combretacées*, *Andropogonées*) se trouvent surtout liés aux sols lessivés mais sont très localisés; enfin la catégorie « savane arbustive plus ou moins parsemée d'arbres » (dont *Bombax costatum*, *Boswellia dalzielii* et *Butyrospermum parkii*) est en fait liée aux mêmes sols que la « savane arbustive ».

La croissance de la durée totale de mise en valeur des parcelles (l. 2) varie en raison inverse de l'éloi-

gnement de l'habitat (l. 12); cela s'explique par l'implantation de celui-ci sur les terres les plus vieilles, mais signifie également que le front de défrichement n'est pas encore bloqué.

La ségrégation des cultures en fonction de l'éloignement de la parcelle par rapport à l'habitat (l. 12) se caractérise, de l'intérieur vers l'extérieur du terroir, par les groupes de cultures suivants : maïs, sorgho rouge, mil, arachide, voandzou; coton, sorgho blanc pur (14); association du sorgho blanc (sésame, niébé); sésame.

L'indifférence de la durée de présence dans le village du titulaire (l. 1) permet d'introduire un des problèmes majeurs de ce terroir de colonisation : l'application immédiate dans un milieu « différent » d'un schéma agraire déjà pratiqué ailleurs. Les changements semblent aller de soi et sont opérés immédiatement (extensivité maximale, gamme spécifique de plantes cultivées, etc.).

La faible influence de la durée de mise en culture par le titulaire sur les cultures portées (l. 3, 13) signifie qu'aucune succession n'a encore été inaugurée, en supposant qu'une telle pratique puisse être un jour adoptée.

Certaines relations peuvent être chiffrées, par exemple la fréquence des plantes cultivées en fonction de la durée de mise en culture de la terre (valeurs en %) :

soit :

- 1 - sésame
- 2 - sorgho blanc + niébé
- 3 - arachide
- 4 - maïs
- 5 - sorgho blanc + sésame + niébé
- 6 - coton
- 7 - mil
- 8 - arachide + voandzou
- 9 - sorgho rouge

A : fréquence des parcelles portant la culture considérée par rapport à la totalité des parcelles.

B : fréquence des parcelles portant la culture considérée et implantées sur des terres mises en valeur depuis 7 ans et plus.

C : idem, sur des terres mises en valeur depuis 4 à 6 ans.

D : idem, sur des terres mises en valeur depuis 3 ans et moins.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	17	13,3	12,2	8,6	8	6,6	6	5,4	4
B	2,4	3	47,6	58,2	2,5	18,2	73,4	70,3	75
C	3,5	12	37,7	20,9	5	12,1	6,6	3,7	15
D	94	85	14,7	20,9	92,5	69,7	20	26	10

b) Classement en fonction du statut de la parcelle dans l'exploitation.

Il s'agit d'affiner le classement précédent, à l'aide de deux caractères supplémentaires qui se sont révélés déterminants dans l'organisation de l'ensemble : le statut de la parcelle et le sexe des titulaires de parcelles personnelles (l. 14, 19). Ainsi, la ségrégation des cultures en fonction de l'éloignement par rapport à l'habitat est en partie liée au statut de la parcelle (15) : les parcelles personnelles de garçons ou d'hommes ne

sont situées qu'en brousse (l. 14, 12); les parcelles personnelles de filles ou de femmes occupent toujours une position intermédiaire (l. 14, 12).

Le véritable classement des cultures en fonction de l'éloignement est donc le suivant :

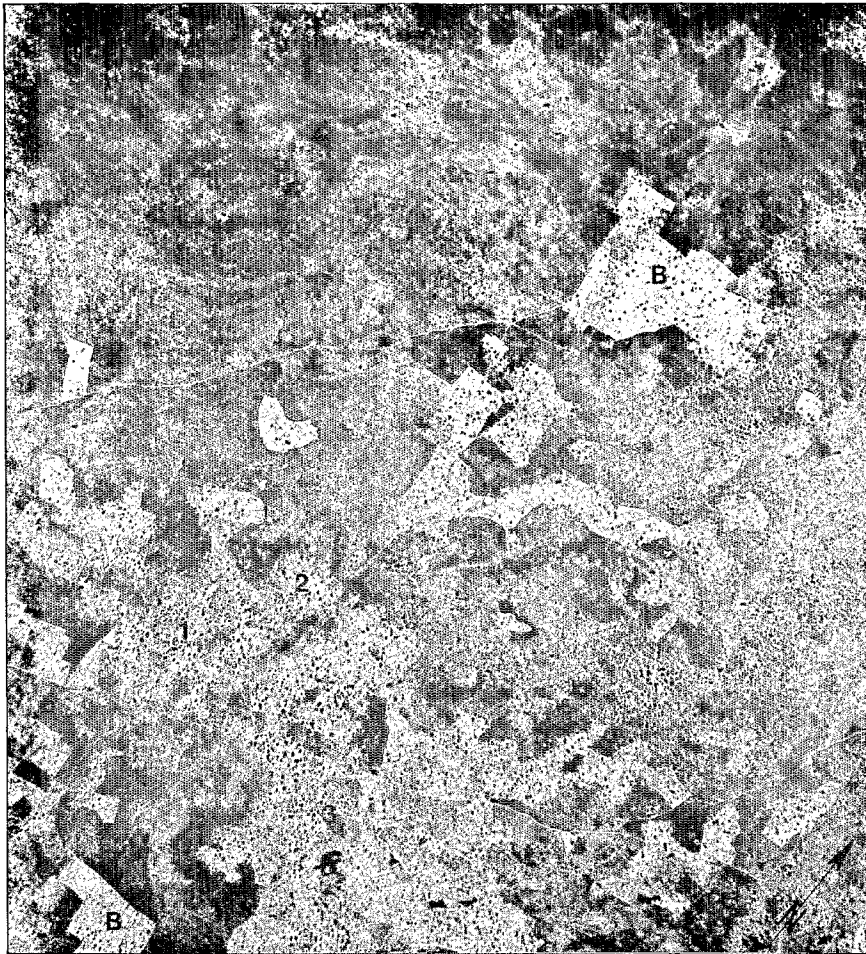
- cultures de cases : maïs, sorgho rouge (sur parcelles d'exploitation);
- mil (sur parcelles d'exploitation);
- gombo, arachide, arachide + voandzou, coton (sur parcelles de femmes) et coton (sur parcelles personnelles d'hommes);
- coton (sur parcelles d'exploitation);
- sorgho blanc + niébé, sorgho blanc + sésame + niébé (sur parcelles de femmes);
- sorgho blanc + niébé, sorgho blanc + sésame + niébé (sur parcelles d'exploitation), sorgho blanc

(14) Ces parcelles sont en fait très irrégulièrement distribuées.

(15) S'agissant d'un habitat en nébuleuse, le phénomène n'est perceptible qu'une fois chiffré.

Cliché IGN, AO 921/200, n° 012

0 1 2 km



Le terroir mixte de Bounkui aux confins des territoires villageois de Daboura et de Denkiéna.

1. Quartier des Kogo (fondateurs); 2. Quartier des Zundi; 3. Quartier des Musulmans; B. Blocs de culture Bwa; b. *Id.*, en voie d'abandon.

+ sésame + niébé (sur parcelles personnelles d'hommes);

— sésame (quel que soit le statut de la parcelle).

Cette manipulation montre aussi que le nombre de parcelles personnelles d'hommes mariés est très faible (l. 18); les prêts de terre ne concernent que de très petites surfaces, toujours des parcelles personnelles (col. 25); les dons de terre sont courants, toujours faits au chef d'exploitation lui-même pour la construction des cases et les cultures attenantes, et en fonction d'affinités sociales permettant la naissance de quartiers cohérents.

c) Classement en vue d'une typologie du parcellaire.

Cette typologie est donnée sous une forme simplifiée par le dendrogramme qui accompagne les photographies du fichier.

d) Le problème de la localisation des parcelles.

La localisation est le seul caractère morphologique qui n'entre pas dans le fichier. Seules les cartes peu-

vent en rendre compte. La figure 3 illustre une nette tendance, non signalée jusqu'ici, à des groupements de parcelles strictement sociaux. Il s'agit d'un phénomène fréquemment décrit en Afrique tropicale : celui du découpage de l'espace en zones de culture privilégiées relevant de tel ou tel groupe, de nature parentale en général. On voit ici que ce découpage naît immédiatement à la suite d'une occupation de fait entre les deux principaux segments de lignage (Kogo et Zoundi) et une communauté musulmane.

Ces groupements se combinent avec la ségrégation des cultures déjà signalée pour définir une morphologie agraire rayonnante dont le caractère est renforcé ici par un dispositif pédologique digité. Les axes de défrichement sont déjetés vers l'est par la présence de champs bwa et d'interdits fonciers à l'ouest.

CONCLUSION.

Espace sans passé, le terroir de Bounkui n'offre pas la gamme des problèmes qu'on a l'habitude de

traiter dans le cadre d'un espace agraire équilibré : emprise « historique » du groupe sur la terre, rotation des cultures, rôle des jachères, maîtrise et conservation du milieu etc, autant de problèmes à propos desquels on confond souvent la structure de l'espace (ait géographique) avec l'organisation ^{agraire} (fait culturel). Nous voulions éviter la confusion et c'est pour cela que nous nous sommes limités à la seule information localisable concernant un espace non encore stabilisé. La démarche visait en effet à placer le

raisonnement dans la situation la plus défavorable pour démontrer la nature systématique de l'espace soumis à l'emprise agricole. Si les relations mises en évidence paraissent parfois simples, elles n'en sont pas moins réelles et nous considérons l'hypothèse comme vérifiée, étant entendu que les photographies du fichier permettent à la contradiction de puiser ses arguments à la source même de l'information et du raisonnement.